

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1329 31/10/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 octobre 1953

Numéro JO
n° 14 du 01/12/1953

Date du numéro
1 décembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Mme Muzotte, institutrice auxiliaire 2e catégorie après 2 ans, en service à Djibouti, est admise à bénéficier de l'augmentation de salaire prévue par 1945, l'article 9 de l'arrêté n° 235 du 24 mars pour compter du 1er novembre 1953.